

Réunion du Conseil départemental du 1^{er} décembre 2025

Discours introductif de Christelle HIVER Présidente du Conseil départemental de la Somme

Seul le prononcé fait foi

Madame la Députée Européenne, Mesdames,
Messieurs les Vice-présidents,
Mesdames, Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, Messieurs les
anciens Conseillers et Conseillers départementaux honoraires, Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, nous allons être amenés à voter le budget supplémentaire 2025.

Une grande partie de mes propos d'ouverture sera tournée sur le contexte national car aujourd'hui son impact sur le niveau départemental est incontestable.

Comme vous le savez, le contexte économique et financier de la France en général, et des Départements en particulier, est inédite.

La France traverse une crise politique qui se traduit par une instabilité gouvernementale jamais vue.

Depuis deux ans, le budget de la France est adopté « dans la douleur ». Et cette année encore, au moment où je vous parle, nous ne connaissons ni le contenu définitif du projet de loi de finances 2026, ni le sort que lui réservera le Parlement.

Il y a deux semaines, lors des Assises nationales des Départements de France, auxquelles j'ai assisté avec certains d'entre vous, de très nombreux Départements ont fait part de leur inquiétude dans la préparation de leur budget 2026.

Il a été rappelé qu'il apparaît difficile pour les Départements d'envisager une modification structurelle de leurs missions, alors même qu'ils peinent à assurer l'équilibre de leur budget.

Seuls des engagements clairs et résolus, dans le cadre du PLF et du PLFSS 2026, permettront de desserrer l'effet ciseaux auquel nous sommes soumis, et d'ouvrir de réelles perspectives pour l'avenir. Ces deux textes seront donc décisifs et révélateurs de l'orientation donnée au nouveau mouvement de décentralisation qui se prépare.

Plus généralement, aucune réforme ne pourra être gagnante si elle ne repose pas d'abord sur la capacité des Départements à disposer d'une libre administration effective, et d'une autonomie fiscale et financière, réelle.

Ce dont notre Pays a besoin, c'est d'un nouveau souffle décentralisateur, dans les pratiques.

Le mal français tient avant tout à la persistance d'un État centralisateur, rétif à laisser aux collectivités l'initiative de l'action publique, et surtout incapable de leur reconnaître une autonomie fiscale et financière digne de ce nom.

Ce refus permanent constitue une atteinte directe au principe constitutionnel de libre administration, et creuse un peu plus le fossé entre les citoyens et les centres de décision, fragilisant ainsi les fondements mêmes de notre République.

À titre d'exemple, la première véritable révolution décentralisatrice consisterait à mettre un terme aux engagements pris sans concertation et aux charges imposées sans financement, alors même que l'on enjoint aux Départements de réduire leurs dépenses (à l'image de la hausse de la cotisation employeur à la CNRACL, appelée à se poursuivre en 2026).

Une autre avancée consisterait à obtenir des réponses claires des administrations sur nos propres données et sur nos propres recettes (comme pour la taxe d'aménagement bloquée au motif d'un prétexte "bug").

L'État a malmené la décentralisation par une succession de réformes improvisées et de bricolages institutionnels. Les lois NOTRÉ et MAPTAM n'ont clarifié ni les compétences, ni les responsabilités, mais multiplié les carcans technocratiques autour des collectivités décentralisées, découragé les coopérations naturelles et, au passage, affaibli la confiance.

La prochaine réforme de la décentralisation devra, à l'évidence, marquer un tournant : celui de la reconnaissance pleine et entière des collectivités locales, que sont la commune et le Département.

Ces deux niveaux demeurent, en effet, les seuls détenteurs d'une légitimité démocratique directe, issue du suffrage universel et de la proximité concrète avec nos concitoyens.

Le Département, par ses compétences en matière de solidarité humaine, est le relais naturel de la commune, tout comme il est l'instrument de l'équilibre territorial en matière d'aménagements au sein de son ressort géographique.

Aussi, avant tout nouvel « acte de décentralisation », il est indispensable de procéder à l'évaluation des précédentes réformes d'organisation territoriale ; d'en tirer tous les enseignements, sans céder à l'illusion d'une prévue clarification, qui occulterait l'essentiel : un véritable changement de paradigme au niveau de l'État central. À défaut, le risque est grand de voir l'action publique se détacher définitivement des besoins réels des Français, et d'alimenter le sentiment d'injustice à leur égard.

Départements de France a donc demandé :

- La définition d'une fiscalité départementale modulable, décorrélée de la seule croissance économique,
- Un financement cohérent, robuste, pérenne et évolutif des allocations individuelles de solidarité (AIS) et de l'aide sociale à l'enfance (ASE) qui soit décorrélé de la croissance économique, afin de permettre à la protection sociale mise en œuvre par les Départements de jouer son rôle contracyclique ;

-Département de France a demandé un dispositif inspiré de l'article 40 de la Constitution, afin que toute dépense nouvelle, imposée par l'État aux collectivités, soit irrecevable si elle n'est pas intégralement compensée ;

- Département de France a demandé l'instauration d'une commission nationale inspirée des CLECT, afin de mesurer régulièrement le niveau de compensation des charges transférées ;

- Enfin, il a demandé la reconnaissance d'un pouvoir réglementaire aux exécutifs départementaux pour adapter les compétences exercées aux réalités locales.

Suite à ces Assises nationales, le Premier ministre a adressé un courrier à tous les présidents de Départements, le 24 novembre dernier.

Il a souhaité réaffirmer clairement le rôle du département dans le cadre de la réforme de l'État qui sera proposé avant la fin de l'année.

En attendant, nous sommes toujours dans le brouillard le plus complet concernant nos contributions et recettes. Un DILICO 2^{ème} génération est annoncé, DILICO auquel notre Département a contribué à hauteur de 429 000 € cette année. Une adaptation et un meilleur ciblage sont annoncés, avec 25 départements présentant le moins de difficultés sociales mais quels seront-ils ?

Concernant le fonds de sauvegarde, son doublement de 300 à 600 millions d'euros est une reconnaissance de l'Etat de la dégradation des finances départementales. Mais, créer un fonds d'urgence chaque année, ce n'est pas une solution.

Réformer profondément l'État pour clarifier les compétences de chaque acteur public, définir clairement le financement des missions à décentraliser, c'est ce dont nous avons besoin.

Avancer vers un nouveau modèle qui va doit aller bien au-delà de l'allocation sociale unifiée. Il faut défendre un droit clair et lisible qui garantit à chacun un socle de protection adapté à sa situation, sans complexité ni redondance. Il faut une réforme d'efficacité, mais aussi de justice sociale : chaque euro versé doit aller à celui qui en a le besoin, et il faudra préserver le juste équilibre entre solidarité et incitation à l'activité pour que le travail paie.

Cette réforme devra évidemment se faire en lien avec les collectivités départementales.

Dans ce contexte, se pose la question de la recentralisation du paiement du RSA, sans préjudice de la compétence d'insertion qui devra bien évidemment continuer de relever des départements.

Dans ce courrier une autre ambition aux Départements est une vraie clarification des compétences entre l'État et les Départements dans le domaine médico- social et sanitaire.

D'abord en confiant aux Départements un rôle de copilote du déploiement de France Santé avec les préfets et les services du ministère de la santé, afin d'organiser le maillage territorial de l'accès aux soins pour répondre aux attentes de nos concitoyens avec des dispositifs adaptés à Notre territoire.

Pour compléter cette compétence d'organisation de l'accès aux soins dans les territoires, une hypothèse de travail est de nous transférer la gestion du bâti des hôpitaux de proximité — sur le même modèle que la gestion du bâti des collèges. Cela doit permettre de mutualiser les compétences en ingénierie et d'avoir des infrastructures les plus adaptées aux besoins locaux.

Encore une fois, si l'intention est louable, encore faudra-t-il que les financements soient clairement définis et justes pour les Départements.

Autre perspective, le Gouvernement envisage de nous confier pleinement la planification, l'organisation et la responsabilité du maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie. Le rôle des Départements serait renforcé, y compris pour les nouvelles formes d'habitat intermédiaire. En miroir, le ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et le ministère de la Ville et du Logement devraient se désengager de cette compétence qui nous reviendrait entièrement.

Enfin, avec ce nouvel acte de décentralisation, le Département pourrait devenir collectivité chef de file des réseaux de proximité, en renforçant nos capacités d'intervention sur les sujets de l'eau, du numérique et de la distribution de gaz et d'électricité, et ce dans le respect des réalisations des autres strates de collectivités, bloc communal comme régions. Et n'oublions pas la question du transfert de des routes nationales non concédées qui ne sera acceptable qu'avec une réelle évaluation de l'état du réseau et une compensation en correspondance réelle avec la charge transférée.

Comme vous pouvez voir, nous sommes à une croisée des chemins sur l'avenir des Départements, de leurs rôles et leur pérennité. Comme cela a pu être le cas lors des lois de décentralisation de 1982.

Devant ces incertitudes, ces « révolutions », nous devons gérer le quotidien, assurer la continuité du service public et préparer l'avenir pour assumer et assurer nos missions.

Le budget supplémentaire qui vous est proposé aujourd'hui va permettre d'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif, en fonction des aléas des dotations, subventions, aides, aides reçues (ou pas !), d'ajuster les moyens aux besoins réels et d'intégrer les résultats constatés par le compte financier unique au budget en cours.

Pour prévenir toute critique sur la date du vote de ce budget supplémentaire, je me permets de rappeler que le vote du BP 2025 est intervenu le 1^{er} avril non pas par choix stratégique mais parce qu'en novembre 2024, la copie du PLF 2025 de l'Etat était telle qu'aucune certitude n'était possible sur nos dépenses et recettes.

Aussi, avec un vote du BP en avril, il était évident que le budget supplémentaire ne pouvait se prévoir qu'en fin d'année budgétaire et ne pouvait être qu'un budget d'adaptation aux prévisions d'exécution.

Le budget supplémentaire 2025 est un budget maîtrisé. La volonté de la majorité départementale reste la même : permettre de préserver un service public de qualité tout en continuant de préparer et garantir l'avenir.

Le Compte Financier Unique 2024 du Département de la Somme met en lumière une situation financière maîtrisée, bien que l'épargne brute se dégrade en atteignant cette année le seuil d'alerte de 7,5 %.

Le résultat du compte financier unique 2024 repris au BS s'élève à 94,9 millions d'euros.

Afin de financer les investissements dans un exercice marqué par une réduction de l'épargne et un recours maîtrisé à l'emprunt, le choix a été fait en 2024 de prélever plus de 25 millions d'euros sur les résultats cumulés des années précédentes.

Le résultat repris au BS permet d'ajuster les inscriptions budgétaires 2025 avec notamment :

- une hausse des dépenses d'investissement hors dette de 1 M€
- une hausse des dépenses de fonctionnement de 17,2 M€
- une hausse des recettes de fonctionnement de 17,4 M€ avec notamment une hausse des recettes attendues au titre des DMTO : + 6 M€
- et enfin, un ajustement de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget primitif 2025 : -50,5 M€

Le budget supplémentaire 2025 s'élève donc à 225,4 M€ en dépenses et en recettes, dont 93,7 M€ en investissement et 131,7 M€ en fonctionnement.

Grâce aux efforts de gestion entrepris par la majorité départementale depuis 2015, la situation financière reste saine mais se dégrade. Elle nécessite la plus grande vigilance. Dans ce contexte, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est essentielle pour préserver une capacité d'investissement dans les années à venir. Le travail effectué ces mois derniers pour construire un plan pluriannuel d'investissements 2026-2030 qui soit viable et soutenable est venu renforcer cet impératif.

Aussi avant de clôturer ce discours d'ouverture, je tiens à revenir sur les 6 amendements qui ont été proposés par les groupes de l'opposition.

J'ai pris ma calculette :

- Amendement collèges : 10 millions d'euros
- Amendement soutien aux communes et EPCI : 10 millions d'euros
- Amendement accessibilité : ½ million d'euros
- Amendement rénovation du patrimoine protection de l'enfance : 5 millions d'euros
- Amendement sport : 600 000 euros
- Amendement culture : 500 000 euros

Vous nous avez donc proposé, chers collègues de l'opposition, 6 amendements pour augmenter nos dépenses de 26,6 millions d'euros supplémentaires, dépenses que vous financeriez avec un recours accru à l'emprunt.

Je vous passe mon appréciation sur le fond de vos amendements qui relèvent pour ma part d'une forme de démagogie voire de l'irresponsabilité.

Ce que je voudrais mettre en exergue, c'est la contradiction que vous affichez en déposant un vœu qui appelle à un nouveau mode de financement des collectivités

départementales, vœu dans lequel vous reconnaissiez que nous ne disposons plus des moyens financiers nécessaires pour assumer durablement nos missions.
Et dans le même temps, dans la même session, vous déposez ces 6 amendements pour 26,6 millions de dépenses supplémentaires.

Je ne comprends pas la logique...

Pour ma part, ce que je sais, c'est qu'avec la majorité départementale, nous avons à cœur et en objectif de faire en sorte que le navire Somme continue d'être à flots pour rester aux côtés des samariens dans leur vie quotidienne, aux côtés des communes dans leur rôle d'amélioration du cadre de vie de leur population et puisse continuer d'entretenir le patrimoine départemental.

Or ce n'est pas en recourant à l'emprunt sans vision du lendemain, ce n'est pas en puisant dans notre excédent sans modération que notre santé financière peut être garantie à long terme.

Lorsqu'arrivera le vote de ce budget supplémentaire, je vous invite à considérer l'intérêt supérieur de la collectivité dans ce qu'elle doit être capable d'assurer pour les samariens de manière durable.

N'entendez-vous pas au quotidien les habitants, les contribuables, la population se lamenter du spectacle offert à l'Assemblée nationale, de ces guerres de partis politiques affligeantes quand l'état d'urgence budgétaire est évident ?

Ne doit-on au sein de cette Assemblée se montrer collectivement responsable en matière budgétaire ? Que l'opposition et la majorité ne soient pas en accord sur des sujets comme le durcissement des sanctions applicables aux bénéficiaires du RSA, c'est normal, mais quand il s'agit de voter un budget supplémentaire raisonnable, qui n'obéit pas nos capacités d'agir pour les années qui viennent, j'avoue espérer que le partisanisme ne fera pas loi.

Je vous remercie de votre attention.